

Les syndicats FO, CGT et SUD du CHU de Nantes se sont rencontrés le 7 janvier 2016.

**Ils ont combattu la réforme des retraites. Ils refusent la remise en cause des acquis de 1936 et de 1945. A tous les niveaux de leurs structures, ils combattent le pacte d'austérité et la loi Santé de M. Touraine.**

Ils constatent que le protocole Lebranchu signé par la CFDT, remet en cause entre autre :

- ✓ Les bonifications pour échelon,
- ✓ Le passage d'échelon à échelon lors de changement de grade pour la catégorie C,
- ✓ Introduit le salaire au mérite. En plus du gel du point d'indice, ce protocole interdira à de nombreux salariés de partir au dernier échelon d'un éventuel avancement de grade. Gain immédiat pour le CHU de Nantes : plus de 2 millions d'euros.

Toutes les mesures qui en découlent (ex. 3 milliards d'économie pour les Hôpitaux) ne cessent de dégrader les conditions de travail du personnel hospitalier du CHU de Nantes, comme celles des salariés de tous les Hôpitaux. 2015 a été difficile. Au vu des difficultés rencontrées dans de nombreux services, nous constatons que 2016 sera pire : **22 000 suppressions de postes dans les Hôpitaux.**

**Les syndicats FO, CGT et Sud du CHU de Nantes ont décidé d'établir en commun un CAHIER DE REVENDICATIONS et EXIGENT :**

**1- L'application du Statut :**

- La mise en stage des contractuels sur les 400 postes vacants
- Le respect du décret 2002-9 (relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les Hôpitaux)
- Le respect de la prise de CA : 9 jours à minima d'absence pour 5 jours de CA posés. 23 jours de repos à minima dans le cadre des 3 semaines de congés annuels
- Le respect de la prise des repos compensateurs des temps partiels
- L'arrêt des astreintes installées dans le cadre de la suppression des effectifs affectés dans les services

**2- Arrêt des réorganisations incessantes dans le seul but de faire des économies**

**3 - Arrêt des suppressions d'emplois dans les services**

**4- Maquettes de fonctionnement et effectifs permettant le respect de la réglementation sur le temps de travail et une prise en charge correcte des patients**

**5-Création de 600 postes de fonctionnaires pour mettre en stage les contractuels de remplacement**

**6- Création des 350 emplois correspondant aux emplois nécessaires suite à la mise en place des 35 h**

**7- Remplacement systématique de tous les arrêts et des CA. Plus de 900 agents manquent chaque jour sur leur poste.**

**8- Mêmes règles de gestion du personnel dans tous les PHU, y compris la gestion des équipes de suppléance**

**9- Une durée de travail hebdomadaire de 37h30 pour l'ensemble des contractuels du CHU employés à 100 %.**

**10-Maintien des bonifications pour échelon, et ce malgré l'accord Lebranchu (PPCR)**

Des exemples récents le démontrent, lorsque une grande majorité d'Hospitaliers, unis avec leurs organisations syndicales se mobilisent, les revendications avancent. Quelques exemples :

AP HP : suspension du plan de réorganisation

RIOM, La Rochelle : maintien des jours de RTT (18)

CHU Grenoble : création de postes de médecins pour permettre une meilleure prise en charge des patients et donc une réduction de la violence.

Maison de retraite de St Nicolas d'Angers : mensualités de remplacement

**Les organisations syndicales FO, CGT et SUD demandent à rencontrer sur ces revendications la Direction Générale. Vous serez tenus informés.**

**FO, CGT et SUD appellent les salariés à participer massivement à la grève du 26 janvier (10 h devant la Préfecture).**